Bénédicte VEREECKE
Responsable de la cellule Jeunes de l'IBSR (Institut belge pour la sécurité routière)

Marcher en groupe
Mode d'emploi pour les enseignants et animateurs

Protègez votre groupe

Avant toute chose, veillez à ce qu'il y ait **suffisamment d'animateurs** pour encadrer le groupe.
En tant qu'enseignant, animateur ou tout autre adulte responsable d'un groupe, vous êtes considéré comme un guide. Et le code de la route offre deux possibilités aux groupes de piétons conduits par un guide.

Vous aurez donc à choisir la formule qui offrira la plus grande sécurité à votre groupe.

- ➔ Soit **marcher à l'écart de la circulation quand c'est possible.** (point A)
  Conseil : dans tous les cas, si le groupe est inférieur à 6 personnes, appliquez cette règle.
- ➔ **Soit parce que la taille du groupe** l'impose, décider de **marcher sur la chaussée (la route)**. Cela est possible pour les groupes conduits par un guide, même quand il y a des trottoirs, aménagements pour piétons et accotements praticables. Dans ce cas, votre mission de guide est de faire circuler le groupe de manière à ce qu'il soit **le plus visible possible** pour les conducteurs qui arrivent. (point B)

A. **Marcher à l'écart de la circulation**

Chaque fois que c'est possible et certainement si votre groupe est inférieur à 6 personnes, faites-le marcher à l'écart de la circulation.

- ➔ Sur les **trottoirs** et les endroits indiqués par les **panneaux** suivants :

- ➔ En l'absence de trottoir ou d'un de ces panneaux : sur les **accotements** s'ils sont praticables.
- ➔ Il n'y a ni trottoir, ni accotement praticable, ni un de ces panneaux bleus? Alors, vous pouvez faire marcher votre groupe sur la piste cyclable, à condition de céder le passage aux vélos et aux scooters.
- ➔ S'il n'y a aucun de ces aménagements, vous pouvez alors marcher sur la chaussée. Dans ce cas, la règle générale est de marcher à gauche, en file indienne et le plus près possible du bord de la chaussée.

Néanmoins, dans certaines conditions (par exemple : dans un virage), il peut être préférable de se positionner du côté droit de la chaussée afin d'augmenter la visibilité du groupe. L'important est de bien voir les véhicules arriver, mais aussi de se rendre visible de suffisamment loin.
En résumé : sur la chaussée, faites circuler votre groupe du côté gauche. Mais quand la visibilité n'est pas bonne, traversez et faites-le marcher à droite.

B. **Lorsque la taille du groupe l'impose, vous pouvez marcher sur la chaussée, même s'il y a des équipements pour piétons**

Dès que votre groupe compte au moins 5 personnes plus vous, vous pouvez décider de marcher sur la chaussée:

- soit du côté gauche, obligatoirement en file indienne (l'un derrière l'autre)
- soit du côté droit : en file indienne ou bien côte à côte.

Le choix du côté gauche ou droit de la chaussée doit être guidé par la visibilité : faites circuler votre groupe du côté où il sera le mieux vu par les conducteurs qui arrivent.

C. **Comment traverser ?**

➔ Traverser à un feu :

Vous devez attendre que le feu pour piétons passe au vert pour faire traverser votre groupe. S'il passe au rouge pendant la traversée, les personnes déjà engagées peuvent poursuivre leur traversée. Celles qui se trouvent encore sur le trottoir à ce moment-là ne peuvent pas traverser, même si elles font partie du groupe. Elles doivent attendre que le feu pour piétons repasse au vert.
Répartissez bien les animateurs dans le groupe afin de ne pas laisser des jeunes seuls de l'autre côté de la rue.

➔ Traverser sur un passage pour piétons (sans feu ni policier)

Vous êtes obligé de faire traverser le groupe sur le passage s'il y en a un à moins de 30 mètres. Attendez que tout le groupe soit présent avant de commencer à traverser.
Une voiture qui arrive ne peut pas s'arrêter sur place ! Avant de traverser avec votre groupe, arrêtez-vous. Si un véhicule arrive, cherchez à croiser le regard du conducteur pour vérifier qu'il va bien s'arrêter et vous laisser passer. En cas de doute, attendez.
Attention, même à un passage pour piétons, le tram est toujours prioritaire !

➔ Traverser sans passage pour piétons à moins de 30 mètres.

Vous devez attendre qu'il n'y ait plus de voiture. Ensuite, quand le groupe a commencé à traverser, les conducteurs ne peuvent pas le couper.
Conseil : pour traverser, choisissez un endroit où vous voyez bien des deux côtés de la route et où les conducteurs qui arrivent vous voient bien aussi. Ne faites donc pas traverser votre groupe dans un virage, ni au sommet d'une côte, et si possible pas entre des voitures en stationnement.

D. **Et quand il fait noir ?**

Dans l'obscurité ou lorsque la visibilité est mauvaise (moins de 200 m), **les groupes conduits par un guide qui marchent sur la chaussée doivent être éclairés.** L'éclairage est placé en fonction du sens de circulation du groupe.

Si le groupe circule à droite sur la chaussée (dans le sens de la circulation des conducteurs) : un feu blanc ou jaune à l'avant gauche et un feu rouge à l'arrière gauche.	Si le groupe circule à gauche sur la chaussée (à contresens de la circulation des conducteurs): un feu rouge à l'avant droit et un feu blanc ou jaune à l'arrière droit.
Feu jaune ou blanc : une lampe de poche par exemple. Feu rouge : un phare de vélo par exemple.	

Le port d'accessoires fluo-réfléchissants est vivement recommandé. Les couleurs fluo vous rendent plus visibles pendant la journée. Les éléments réfléchissants, quant à eux, agissent dans l'obscurité en renvoyant la lumière des phares et vous rendent ainsi visibles de loin.